

Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin Épidémiologique Régional, publié le 20 juin 2024

Page 2 - Maladie à Déclaration Obligatoire Page 3 - Système d'alerte canicule et santé Page 5 - Mortalité

Page 6 - COVID-19 Pages 8 à 13 - Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika

À la une

Les professionnels de santé au centre du dispositif de prévention et de surveillance épidémiologique des arboviroses

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des maladies classiquement tropicales dues à des arbovirus. Elles sont régulièrement importées en France hexagonale par des voyageurs (cas importés). Pendant les quelques jours où le virus circule dans le sang de ces personnes revenues de voyage, un moustique tigre (*Aedes albopictus*) présent sur le territoire hexagonal peut acquérir le virus puis le transmettre à la prochaine personne qu'il piquera. La période d'activité des moustiques vecteurs de ces maladies a débuté le 1^{er} mai alors qu'une forte augmentation des cas de dengue importés sur le territoire est observée depuis 2023 en lien avec l'épidémie de dengue en cours dans les Antilles françaises.

Dans ce contexte, Santé publique France rappelle le rôle essentiel des professionnels de santé dans la prévention et le contrôle des arboviroses, notamment par :

- la diffusion de messages de prévention individuelle à leurs patients (rappelés page 13), notamment les bons gestes pour éviter les piqûres de moustiques ;
- le diagnostic et la prise en charge des patients atteints de ces infections ;
- le signalement sans délai des cas aux agences régionales de santé (ARS) qui permet le déclenchement des investigations épidémiologiques de chaque cas, guidant les mesures de démoustication et la réduction du risque de transmission autochtone.

En cas de foyer(s) autochtone(s) – *i.e.* sans notion de voyage, les signalements permettent également la mise en place des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine.

Un [guide repère d'aide à la pratique](#) est mis à disposition pour les professionnels de santé. Il décrit ces éléments et les principaux messages de prévention à donner aux personnes atteintes de la dengue, du chikungunya ou de l'infection à virus Zika.

Comment signaler ces maladies ? (Coordonnées de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté disponible page 14)

Le chikungunya, la dengue et l'infection à virus Zika sont des maladies à déclaration obligatoire et doivent être signalées toute l'année. Les formulaires CERFA à compléter sont téléchargeables sur le site internet de Santé publique France pour la [dengue](#), le [chikungunya](#) et l'[infection à virus Zika](#).

Entre mai et novembre, le moustique tigre est particulièrement actif sur une grande partie du territoire hexagonal et une surveillance renforcée est mise en place. Au cours de cette période, le signalement précoce des cas est primordial afin de réduire le risque de transmission autochtone.

En France hexagonale, le risque de transmission autochtone est réel et des épisodes sont identifiés tous les ans. Par ailleurs, une intensification de la transmission a été détectée ces deux dernières années. En 2024, ce risque est d'autant plus important que le nombre de cas importés identifiés est sans précédent, en grande partie en lien avec l'épidémie de dengue en cours dans les Antilles françaises.

En Bourgogne-Franche-Comté, le moustique tigre est présent depuis 2014. L'ensemble des départements excepté la Haute-Saône sont considérés comme colonisés depuis fin 2023. A ce jour, aucune transmission vectorielle autochtone n'a été identifiée. Un bilan régional de la surveillance renforcée de la saison précédente atteste de la gestion d'un nombre important de dengue (pages 8 à 9). Enfin, un point de situation depuis le 1^{er} mai 2024 est disponible en pages 11 à 12.

Pour en savoir plus : [Points de situation hebdomadaires - Chikungunya, dengue et zika](#)

Veille internationale

11/06/2024 : L'ECDC signale une augmentation de foyers épidémiques des maladies transmises par les moustiques en Europe en raison du changement climatique. En 2023, 130 cas autochtones ont été déclarés contre 71 en 2022, augmentation significative comparé à 2010-2021, où le nombre de cas autochtones était de 73 ([lien](#)).

Sources : [European Centre for Disease Control \(ECDC\)](#), [World Health Organization \(WHO\)](#)

Surveillance de maladies à déclaration obligatoire (MDO)

La Cellule régionale dispose en temps réel des données de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire signalées en Bourgogne-Franche-Comté : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, légionellose, rougeole et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

Tableau 1. Nombre de MDO déclarées par département (mois en cours M et cumulé année A) et dans la région 2021-2024

Bourgogne-Franche-Comté													2024*	2023	2022	2021				
21		25		39		58		70		71		89					90			
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A				
IIM	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	8	0	1	0	1	14	17	8	2
Hépatite A	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	0	1	7	29	14	19
Légionellose	0	3	0	12	0	1	0	0	0	5	0	2	0	0	0	2	25	109	134	148
Rougeole	0	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	11	2	0	0
TIAC ¹	0	2	0	2	1	1	0	2	0	2	0	4	0	1	0	2	16	83	44	39

¹ Les données incluent uniquement les déclarations transmises à l'Agence Régionale de Santé

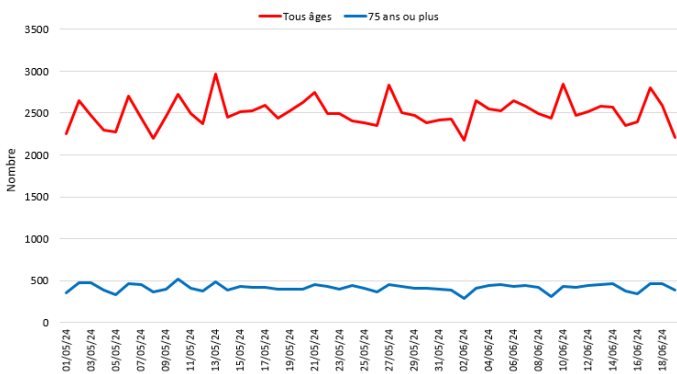
* Données provisoires - Source : Santé publique France, données mises à jour le 20/06/2024

Surveillance non spécifique (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté :

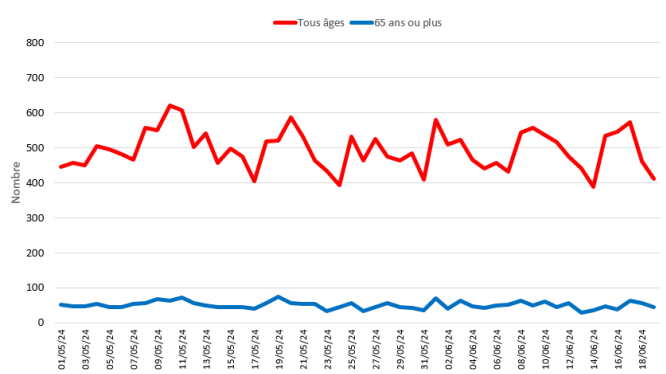
Pas d'augmentation inhabituelle de l'activité des services d'urgences et des associations SOS Médecins (figures 1 et 2).

Figure 1. Nombre de passages aux urgences de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 75 ans et plus



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 20/06/2024

Figure 2. Nombre d'actes SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté par jour, tous âges et chez les 65 ans et plus



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 20/06/2024

Système d'alerte « Canicule et Santé » (SACS)

Les canicules sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intense. Lorsque les moyennes glissantes des températures maximales et minimales sur 3 jours consécutifs dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement. Ces seuils d'alerte départementaux pour les températures maximales (de jour) et minimale (de nuit) ont été construits par Santé publique France en collaboration avec Météo France pour prévenir un effet sur la mortalité.

Le dispositif d'alerte comprend 4 niveaux de vigilance (verte, jaune, orange et rouge). En cas de vigilance jaune, orange ou rouge, une surveillance sanitaire de la morbidité est mise en œuvre par Santé publique France pour identifier un impact inhabituel afin d'adapter les mesures de gestion à mettre en place. La mortalité n'est connue qu'un mois après une vague de chaleur (du fait de l'existence d'un délai de déclaration des décès) et fait donc l'objet d'un bilan a posteriori sur l'ensemble de la période de surveillance.

La surveillance s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre.

Tendances météorologiques pour les jours suivants :

D'après Météo-France :

« Pic de chaleur sur la Corse du sud. Pas de pic de canicule sur le reste du pays.

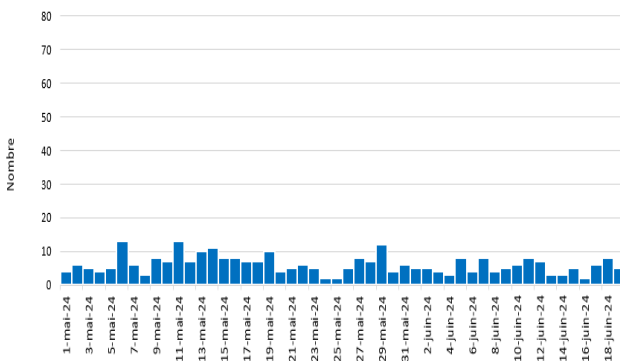
Les températures sont stationnaires à l'ouest, et en baisse sur l'est du pays pour les jours suivants ».

Indicateurs liés à la chaleur (SurSaUD[®])

En Bourgogne-Franche-Comté :

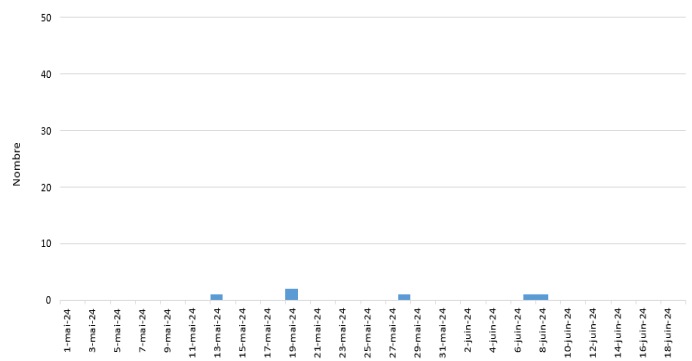
Les indicateurs des pathologies en lien avec la chaleur se situent à des niveaux faibles (figures 3 et 4).

Figure 3. Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : OSCOUR[®] Santé publique France, données mises à jour le 20/06/2024

Figure 4. Nombre d'actes SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations) par jour, tous âges, depuis le 1^{er} mai 2024



Source : SOS Médecins, Santé publique France, données mises à jour le 20/06/2024

Prévention : effet des fortes chaleurs, gestes à adopter

Ces documents sont téléchargeables sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaieurs-canicule/outils/#tabs>

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit) meteo.fr + #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**



Évitez l'alcool **Mangez en quantité suffisante** **Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

Mouillez-vous le corps **Donnez et prenez des nouvelles de vos proches** **Préférez des activités sans efforts**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit) meteo.fr + #canicule

Avant les fortes chaleurs, préparez votre logement.

Tous les gestes simples sur vivre-avec-la-chaieur.fr



Le soleil est ?

Le soleil est ?

C'est quoi ?

Mortalité toutes causes

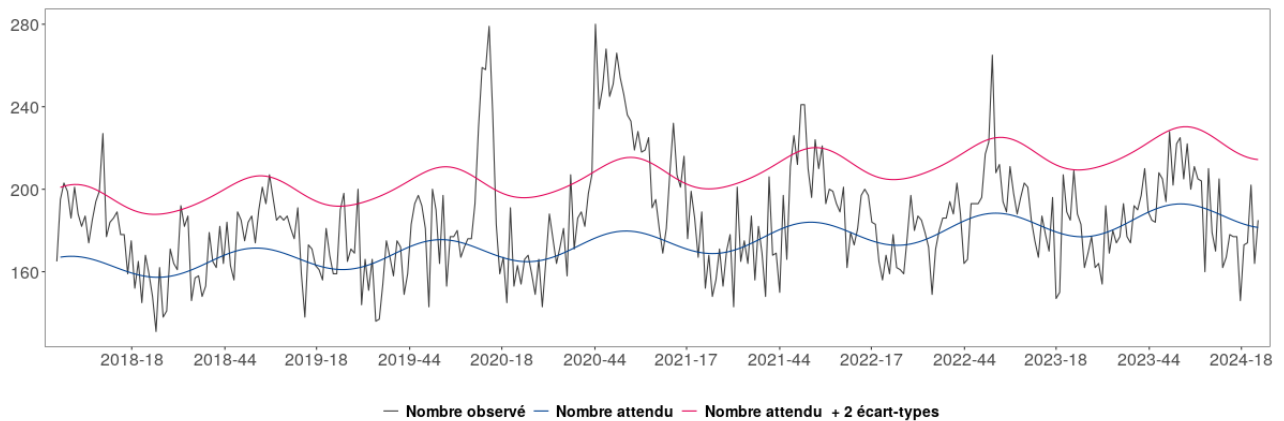
Le suivi de la mortalité s'appuie sur les données issues d'un échantillon d'environ 5 000 communes (dont environ 270 en Bourgogne-Franche-Comté) transmettant leurs données d'état-civil (données administratives sans information sur les causes médicales de décès) sous forme dématérialisée à l'Insee. Compte tenu des délais légaux de déclaration d'un décès à l'état-civil (24h, hors week-end et jour férié) et du délai pris par le bureau d'état-civil pour saisir les informations, un délai entre la survenue du décès et l'arrivée des informations à Santé publique France est observé : les analyses ne peuvent être effectuées qu'après un délai minimum de 3 semaines.

En Bourgogne-Franche-Comté :

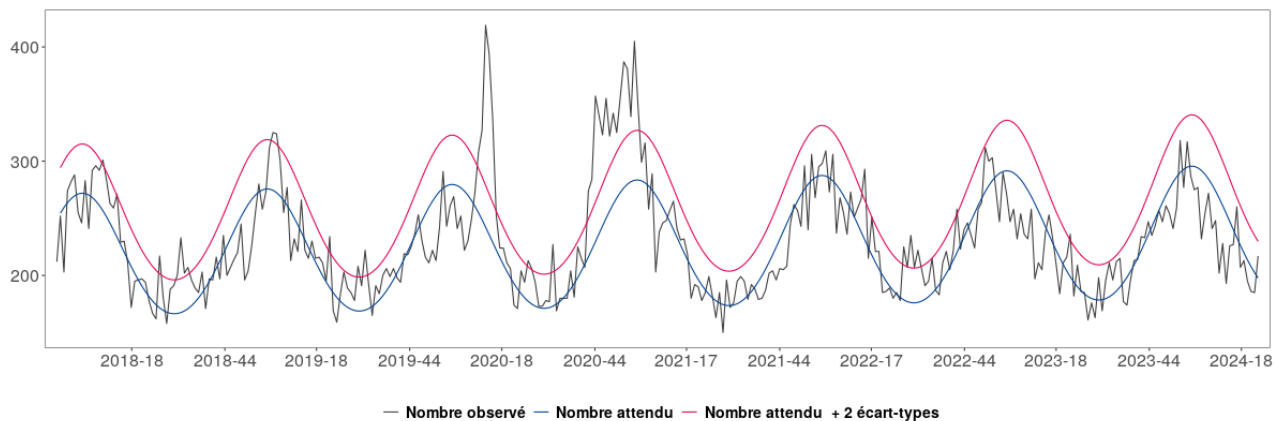
Aucun excès de mortalité toutes causes et tous âges n'est observé en S23-2024 (du 3 au 9 juin 2024).

Figure 5. Mortalité régionale toutes causes, pour les classes d'âge 65-84 ans (a), 85 ans et plus (b), tous âges (c) jusqu'à la semaine 23-2024

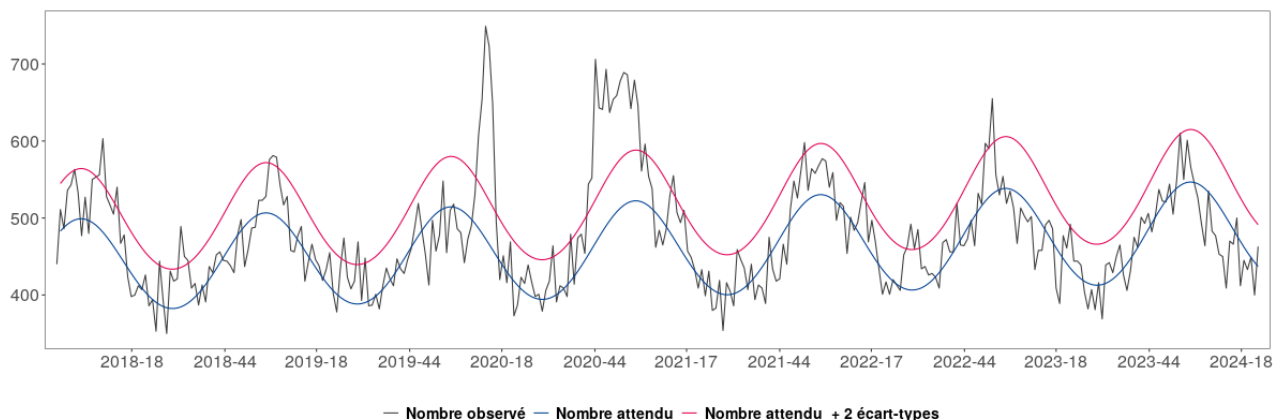
a) 65-84 ans



b) 85 ans et plus



c) Tous âges



COVID-19

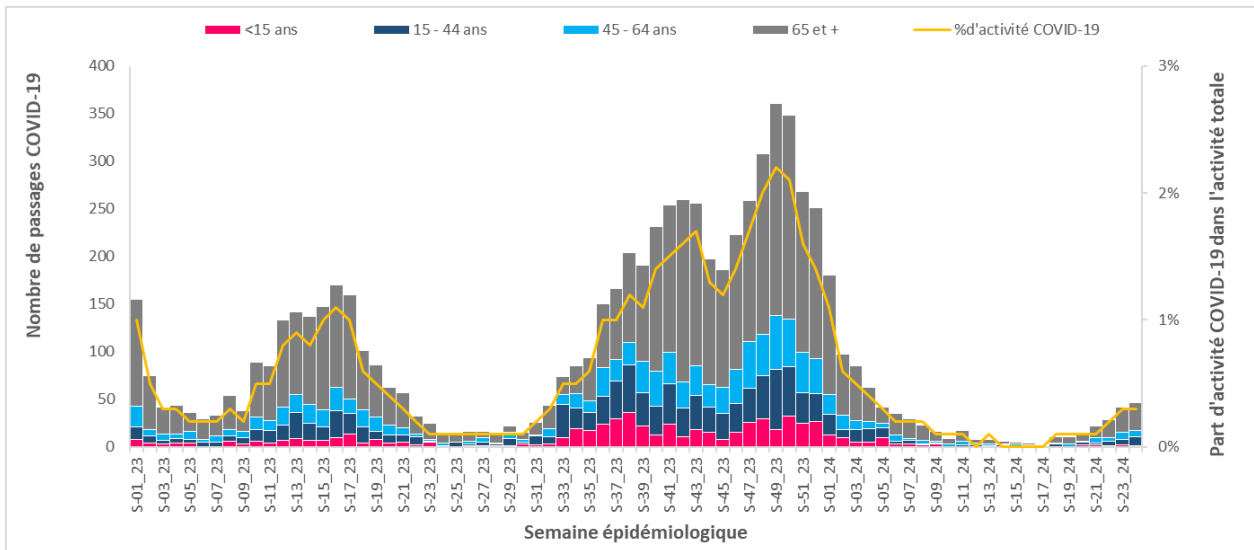
Santé publique France maintient la surveillance de la COVID-19, sur la base des systèmes en place, à travers son dispositif multi-sources qui permet d'apprécier son évolution : le dispositif SurSaUD® (passages aux urgences et actes SOS Médecins), les signalements des épisodes d'infections respiratoires aiguës réalisés par les Etablissements médico-sociaux dans le portail de signalement (survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours) et l'identification des souches.

La circulation du SARS-CoV-2 augmente en Bourgogne-Franche-Comté en restant à un niveau faible.

Passages aux urgences :

Le nombre de passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 augmente depuis fin avril (74 passages en mai contre 19 en avril). Toutes les tranches d'âge sont impactées bien que les personnes de 65 ans et plus soient les plus représentées. La part d'activité du COVID-19 dans le total des passages aux urgences reste faible.

Figure 6. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences et part d'activité (en %) pour suspicion de COVID-19 par classe d'âge, depuis la semaine 01-2023, Bourgogne-Franche-Comté

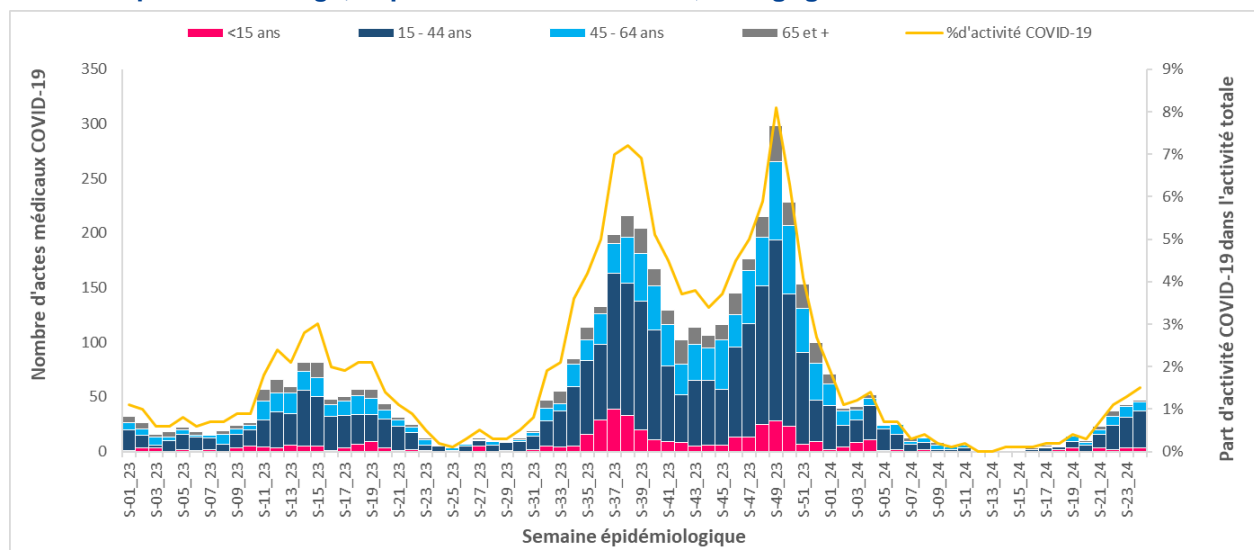


Source : réseau Oscour®, données mises à jour le 19/06/2024

Actes SOS Médecins :

Le nombre de consultations pour suspicion de COVID-19 augmente également : 70 actes en mai contre 15 en avril. La part d'activité du COVID-19 dans le total des actes SOS Médecins augmente légèrement (1,5 % vs 1,3 % en S-1).

Figure 7. Nombre hebdomadaire d'actes SOS Médecins et part d'activité (en %) pour suspicion de COVID-19 par classe d'âge, depuis la semaine 01-2023, Bourgogne-Franche-Comté



Source : SOS Médecins, données mises à jour le 19/06/2024

Surveillance virologique en ville (réseau RELAB) :

Pour plus d'informations sur les données virologiques issues du réseau RELAB de laboratoires de biologie médicale, consultez [le bulletin hebdomadaire du Centre national de référence Virus des infections respiratoires](#).

Le nombre de tests positifs pour SARS-CoV-2 a augmenté en France à 21,9 % des tests des laboratoires du réseau RELAB en semaine 23 (vs. 19,4 % en S-1 et 17,0 % en S-2), avec le même ordre de grandeur pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 2. Nombre et part (%) de tests RT-PCR SARS-CoV-2 positifs des laboratoires du réseau RELAB par région, dans la semaine du 3 au 9 juin 2024 (S23)

	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	HDF	IDF	NAQ	NOR	OCC	PAC	PDL
Nb Test Pos	304	58	0	4	15	157	100	318	78	14	85	140	1
% de détection	21	20		27	22	17	27	26	22	13	37	18	100
Nb Test	1471	284	0	15	68	919	373	1226	349	105	231	774	1

ARA : Auvergne-Rhône-Alpes ; **BFC** : Bourgogne-Franche-Comté ; **BRE** : Bretagne ; **CVL** : Centre-Val de Loire ; **COR** : Corse ; **GES** : Grand-Est ; **HDF** : Hauts-de-France ; **IDF** : Île-de-France ; **NAQ** : Nouvelle-Aquitaine ; **NOR** : Normandie ; **OCC** : Occitanie ; **PAC** : Provence-Alpes-Côte d'Azur ; **PDL** : Pays de la Loire

Source : Centre National de Référence Virus des Infections Respiratoires

Surveillance génomique :

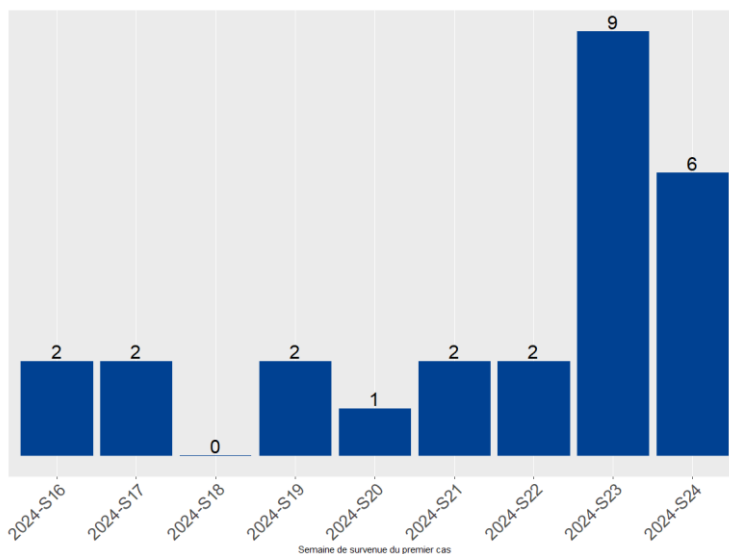
Le variant JN.1* est dominant en France (hexagonale et DROM) et au niveau mondial.

Pour en savoir plus : Analyse de risque - [Coronavirus : circulation des variants du SARS-CoV-2 \(santepubliquefrance.fr\)](#)

Cas groupés d'infection respiratoires aiguës (IRA) :

Les derniers épisodes attribuables à la COVID-19 pendant la saison hivernale ont été signalés fin février (S09). Depuis avril 2024 (S16-2024), le nombre de signalements reçus à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté est de 33, dont 22 à compter de S22-2024 (du 27 mai, données non consolidées pour les 2 dernières semaines). La majorité d'entre eux était attribué à la COVID-19 (figure 8). Les épisodes attribuables à la COVID-19 sont survenus pour 23 dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les 3 derniers dans des établissements d'hébergement pour personnes handicapées (HPH).

Figure 8. Nombre hebdomadaire d'épisodes IRA attribués à la COVID-19, depuis la semaine 16-2024 (15 avril), Bourgogne-Franche-Comté



Retrouvez la situation en France au 19 juin 2024 : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-en-france.-point-au-19-juin-2024>

Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika - 1^{er} mai au 30 novembre 2023

Figure 9. Départements où la présence du vecteur *Aedes albopictus* est connue en France hexagonale au 1^{er} janvier 2023

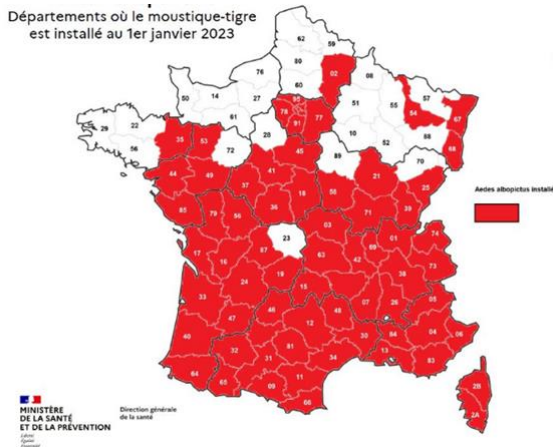
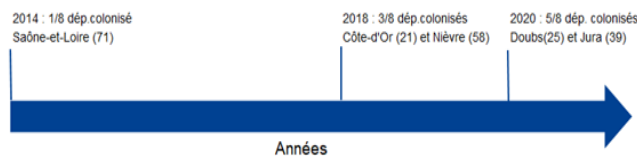


Figure 10. Evolution par département de la présence du vecteur *Aedes albopictus*, Bourgogne-Franche-Comté, 2014-2022



Contexte :

Au 1^{er} janvier 2023, le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »), vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et des infections à virus Zika, était implanté dans 71 départements de France hexagonale.

En **Bourgogne-Franche-Comté**, 5 des 8 départements étaient colonisés (figures 9 et 10) : le Doubs (25) et le Jura (39) depuis fin 2020, la Côte-d'Or (21) et la Nièvre (58) depuis fin 2018 et la Saône-et-Loire (71) depuis 2014.

Méthodes :

La surveillance de ces 3 arboviroses repose tout au long de l'année sur le dispositif de déclaration obligatoire (DO) : diagnostic des cas et signalement précoce à l'Agence Régionale de Santé (ARS) par les professionnels de santé.

En période d'activité du vecteur en métropole, du 1^{er} mai au 30 novembre, une surveillance renforcée est mise en place. Elle est basée sur :

- la sensibilisation des professionnels de santé (médecins généralistes/hospitaliers et laboratoires d'analyses) à la DO ;
- une analyse quotidienne des données des laboratoires privés transmises à Santé publique France pour identifier les cas qui n'auraient pas été signalés par le système DO.

Des investigations médicale et environnementale sont réalisées autour de chaque cas déclaré : validation du cas au regard des signes cliniques, notion de voyage et recueil des lieux fréquentés pendant la période de virémie. En fonction du risque vectoriel, des interventions de démoustication peuvent être effectués autour des lieux fréquentés par les cas virémiques pour limiter le risque de transmission autochtone. Elles permettent de tuer les moustiques avant qu'ils ne se contaminent en piquant une personne infectée, ou qu'ils n'infectent d'autres personnes.

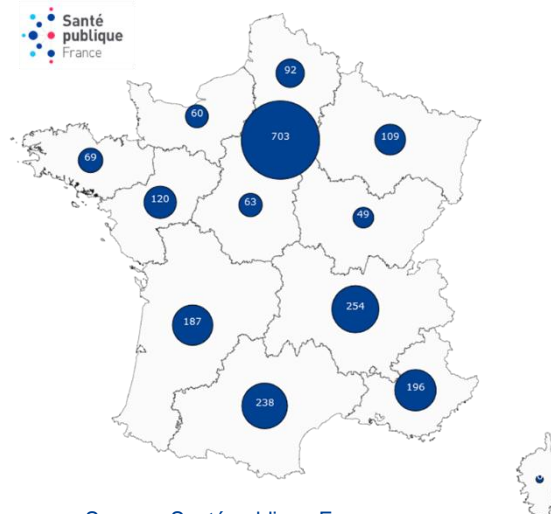
Résultats : France hexagonale

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2023, 2 146 cas importés d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* (vs 409 en 2022) ont été confirmés biologiquement en France hexagonale (figure 11). Il s'agissait de 2 108 cas de dengue (soit 98 % des signalements), 28 cas de chikungunya, 9 cas d'infections au virus Zika et une co-infection dengue-chikungunya. Le nombre de cas importés élevé cette saison est expliquée en partie par une circulation virale très active en Martinique et en Guadeloupe. Ainsi, les cas de dengue revenaient principalement de ces deux territoires (65 %). Pour les cas de chikungunya, ils revenaient principalement d'Asie du sud-est : Inde, Thaïlande et du continent africain : Sénégal et Côte d'Ivoire. Les cas d'infections à virus Zika revenaient tous de Thaïlande.

Comme 2022, l'année 2023 a été marquée par un nombre d'événements de transmission autochtone de dengue ainsi qu'un nombre de cas plus élevé que les années antérieures et une augmentation des zones à risque avec des nouveaux territoires concernés par la transmission autochtone. Neuf foyers de transmission autochtone, totalisant 45 cas de dengue soit 2 % des cas (vs 66 en 2022 et 48 entre 2010 et 2021) ont été identifiés : 4 foyers en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), 3 en Occitanie, 1 en Auvergne-Rhône-Alpes et pour la 1^{ère} fois un foyer familial de 3 cas en Ile-de-France

Pour en savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/articles/donnees-en-france-metropolitaine/chikungunya-dengue-et-zika-donnees-de-la-surveillance-renforcee-en-france-metropolitaine-en-2023>

Figure 11. Nombre de cas confirmés importés de chikungunya, de dengue et d'infections à virus Zika signalés du 1^{er} mai au 30 novembre 2023, par région, France hexagonale



Source : Santé publique France

Résultats : Bourgogne-Franche-Comté

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2023, 49 cas importés d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* (vs 8 en 2022) ont été confirmés biologiquement en **Bourgogne-Franche-Comté**. Il s'agissait de 47 cas de dengue (soit 2 % des signalements de dengue en France hexagonale) et 2 cas de chikungunya. Il n'y a pas eu de cas d'infection au virus Zika. Aucune transmission vectorielle autochtone n'a été identifiée en Bourgogne-Franche-Comté.

Les cas avaient entre 2 et 68 ans (moyenne d'âge : 41 ans) avec un sex ratio H/F de 0,75. Ils présentaient tous des symptômes, en majorité de la fièvre (94 %) et des céphalées (83 %) mais également des myalgies (69 %) et des arthralgies (55 %). Comme observé au niveau national, les cas de dengue revenaient principalement de Martinique et Guadeloupe (60 %). Les 2 cas de chikungunya revenaient d'Inde. Dix cas de dengue ont été hospitalisés (10/45 soit 22 % des cas de dengue dont l'information était disponible). Il n'y a eu aucun décès.

La majorité des cas (86 %) a été signalée dans 3 départements colonisés (tableau 3) : la Côte-d'Or, le Doubs (12 cas respectivement), et la Saône-et-Loire (10 cas). Les cas ont été signalés entre juin et novembre avec un pic de 14 cas en septembre (soit 29 % ; figure 12). Les cas provenaient en majorité du dispositif de DO (35/49 soit 71 %), ce qui permet de réduire le délai entre la date de début des signes et l'identification des cas, participant ainsi à une intervention rapide des investigations épidémiologiques et environnementales. Ces données suggèrent également une implication forte des professionnels de santé dans la surveillance.

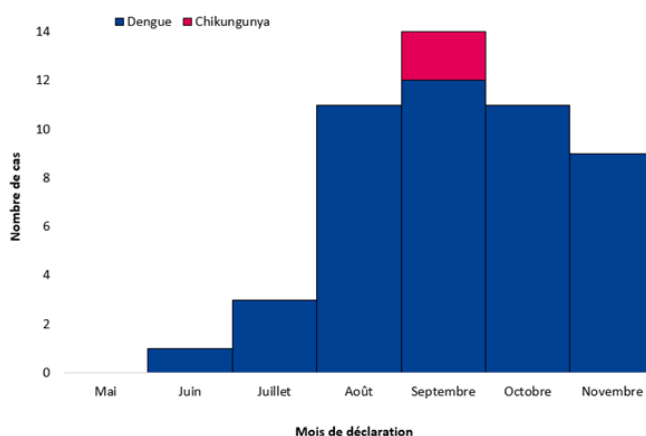
Au total, la quasi-totalité des cas (n=46) étaient virémiques dont 39 dans un département colonisé. Ces cas virémiques ont fait l'objet d'une information de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) Rhône-Alpes afin d'enclencher l'enquête entomologique. L'EID a ainsi réalisé des prospections avec destruction mécanique des gîtes et/ou traitement larvicide autour des lieux fréquentés par les cas. Douze traitements adulticides en Côte-d'Or, Saône-et-Loire et dans le Jura ont eu lieu suite à l'observation de moustiques tigres adultes dans des lieux fréquentés par les cas. Pour les cas signalés en novembre (n=8), aucune prospection entomologique n'a été réalisée en l'absence de moustique tigre. Des traitements larvicides ont également été effectués dans la région à la suite de passage de cas virémiques domiciliés hors Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 3. Nombre de cas confirmés importés de chikungunya et de dengue signalés du 1^{er} mai au 30 novembre 2023, par département, Bourgogne-Franche-Comté

Département	Bourgogne-Franche-Comté	
	Dengue	Chikungunya
21-Côte-d'Or	12	0
25-Doubs	11	1
39-Jura	5	0
58-Nièvre	3	0
70-Haute-Saône	5	0
71-Saône-et-Loire	10	0
89-Yonne	1	0
90-Territoire-de-Belfort	0	1
Total	47	2

Source : Santé publique France

Figure 12. Nombre de cas confirmés importés de chikungunya et de dengue signalés du 1^{er} mai au 30 novembre 2023, par mois de déclaration, Bourgogne-Franche-Comté



Source : Santé publique France

Remerciements : Médecins et laboratoires d'analyses libéraux et hospitaliers (déclaration des cas), ARS Bourgogne-Franche-Comté (investigations médicale et environnementale des cas), EID Rhône-Alpes pour la démoustication (prospection entomologique), Centre national de référence des arbovirus (confirmation biologique des cas, expertise).

Le virus Usutu

La saison 2023 des arboviroses a été marquée par une circulation autochtone sans précédent du virus Usutu (USUV) dans l'avifaune sauvage et chez l'humain en France hexagonale. Les cas humains ont été pour la plupart découverts fortuitement par l'Établissement français du sang (EFS) chez des donneurs de sang asymptomatiques testés à l'occasion du dépistage mis en place dans plusieurs départements en raison d'une circulation parallèle de virus West-Nile (WNV).

USUV comme WNV se transmet à l'homme par un moustique principalement du genre *Culex* auparavant infecté en piquant un oiseau malade. Il n'y a pas de transmission interhumaine, ni de transmission du virus d'homme à homme *via* le moustique comme c'est le cas pour le chikungunya, la dengue et l'infection au virus Zika. La plupart des infections chez l'homme restent asymptomatiques, mais des cas de maladie neuro-invasive sporadiques ont été rapportés en Europe, en particulier chez des patients immunodéprimés et âgés.

USUV a été rapporté pour la première fois en France en 2015 dans l'avifaune chez des merles noirs. Le premier cas humain d'infection par USUV a été rapporté en 2016 en Occitanie. Le deuxième cas a été rapporté en 2022 en Nouvelle-Aquitaine.

Au 15 décembre 2023, une vingtaine de donneurs de sang asymptomatiques (collectés entre le 21 juillet et le 29 septembre 2023), ont été classés sur la base des investigations réalisées au Centre National de Référence des Arbovirus soit en cas confirmés, soit en cas probables d'USUV. Ces cas ont été recensés dans 12 départements français en région Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, **Bourgogne- Franche-Comté (Côte-d'Or)**, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val-de-Loire et Occitanie.

L'intensification de la détection d'USUV dans l'hexagone, en relation possible avec le changement climatique, a conduit la Direction générale de la santé (DGS) à saisir le 11 octobre 2023 le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) pour qu'il fasse le point sur les risques associés à ce pathogène émergent et émette des recommandations relatives à la sécurisation des produits d'origine humaine.

Pour en savoir plus :

Avis HCSP : Sécurisation des produits d'origine humaine vis-à-vis du risque de transmission du virus Usutu

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1369>

Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika - 1^{er} mai au 18 juin 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »), vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et des infections à virus Zika, est implanté dans 78 départements métropolitains. En Bourgogne-Franche-Comté, il est implanté et actif dans tous les départements depuis le 1^{er} janvier 2024, excepté en Haute-Saône. Du 1^{er} mai au 30 novembre 2024, la surveillance renforcée est basée sur :

- le dispositif de surveillance de la déclaration obligatoire (DO) de ces trois pathologies ;
- une analyse quotidienne des données des laboratoires nationaux pour identifier les cas qui n'auraient pas été signalés par le système DO.

Le signalement d'un cas entraîne des investigations épidémiologiques et entomologiques le cas échéant.

Figure 13. Départements où la présence du vecteur *Aedes albopictus* est connue en France hexagonale au 1^{er} janvier 2024

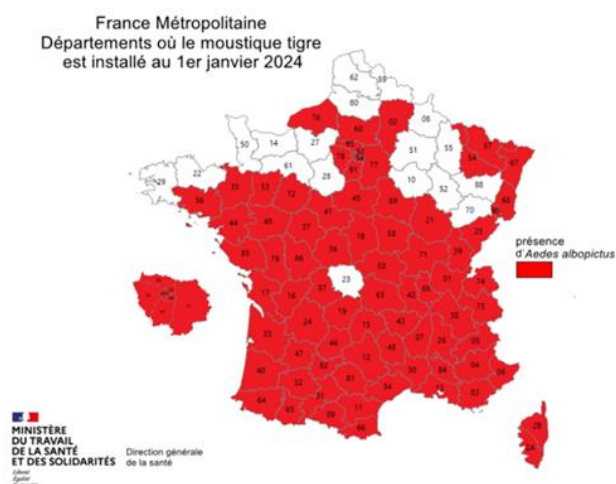
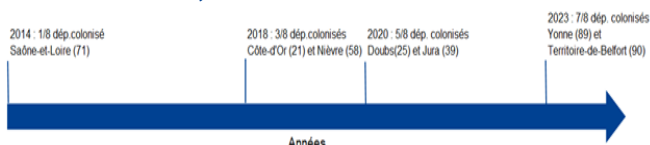


Figure 14. Evolution par département de la présence du vecteur *Aedes albopictus* en Bourgogne-Franche-Comté, 2014-2023



France hexagonale :

Du 1^{er} mai au 18 juin 2024, ont été identifiés en France hexagonale (Tableau 4) :

- 601 cas importés de dengue, dont 520 dans les départements où l'implantation d'*Aedes albopictus* était documentée. La majorité des cas (60 %, 366 cas) revenaient de Martinique et Guadeloupe ;
- 2 cas importés de chikungunya dans les départements colonisés ;
- 1 cas importé d'infection à virus Zika dans un département colonisé.

Au 18 juin 2024, aucun épisode de transmission autochtone n'a été détecté.

Bourgogne-Franche-Comté :

Depuis le 1^{er} mai, 25 cas importés de dengue ont été confirmés biologiquement. Comme observé au niveau national, la majorité des cas (72 %, 18 cas) revenaient des Antilles (Martinique et Guadeloupe). Aucun cas importé de chikungunya et d'infection à virus Zika n'a été détecté. La majorité des cas importés a été déclarée en Côte-d'Or (13 cas).

Tableau 4. Nombre de cas confirmés importés de dengue, de chikungunya, et d'infections à virus Zika, par région, France hexagonale, du 1^{er} mai au 18 juin 2024

Région	Dengue	Chikungunya	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	94	0	1
Bourgogne-Franche-Comté	25	0	0
Bretagne	38	0	0
Centre-Val de Loire	33	0	0
Corse	0	0	0
Grand-Est	39	0	0
Hauts-de-France	39	0	0
Ile-de-France	85	1	0
Normandie	41	0	0
Nouvelle-Aquitaine	56	0	0
Occitanie	39	1	0
Pays-de-la-Loire	36	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	76	0	0
France	601	2	1

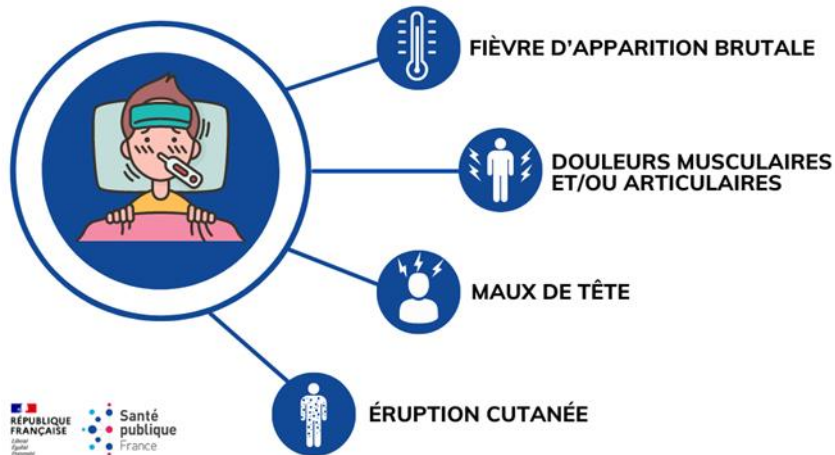
Conduite à tenir - Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du virus Zika

Guide repère d'aide à la pratique : Dengue, chikungunya, Zika : de la prévention au signalement. France hexagonale - Corse

Vous recevez en consultation des patients présentant une fièvre d'apparition brutale au retour d'un voyage en zone intertropicale, pensez aux arboviroses.

Principaux symptômes de la dengue, du chikungunya et du Zika

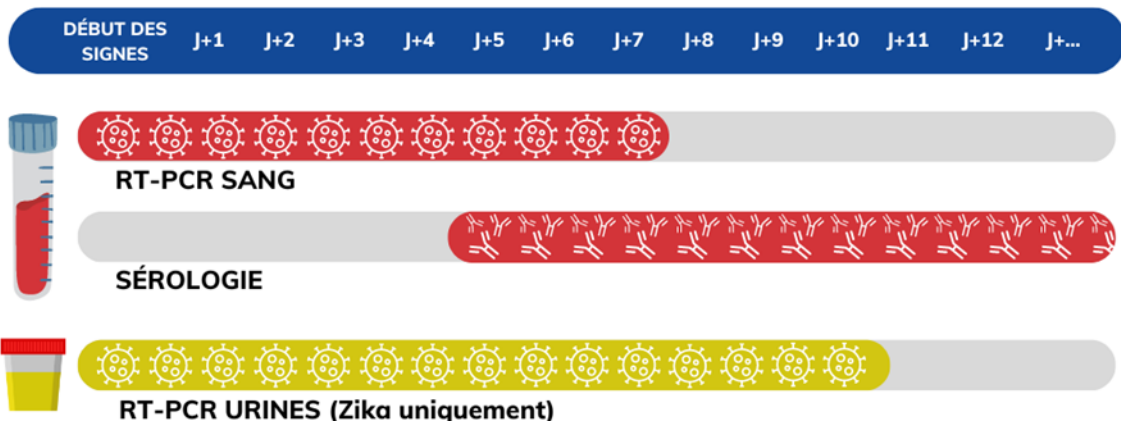
En l'absence d'autre signe d'appel infectieux



Vous recevez des demandes d'analyses biologiques pour les arboviroses, pensez à vérifier les prescriptions.



Dengue, chikungunya et Zika Prescriptions biologiques



Devant tout résultat positif de dengue / chikungunya / zika → déclaration obligatoire au Point Focal Régional (PFR) de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (coordonnées disponibles en page 14)

Prévention des maladies à transmission vectorielle

Ces documents sont téléchargeables sur le site de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/dengue/outils/#tabs>

VOUS PARTEZ

dans une région où des cas de **Chikungunya, Dengue ou Zika** ont été signalés



SOYEZ PRUDENT

Protégez-vous en adoptant les bons gestes pour éviter de vous faire piquer


Vêtements amples et couvrants


Répulsifs anti-moustiques


Moustiquaire


Diffuseurs électriques


Serpentes à l'extérieur


Climatisation

SOYEZ ATTENTIF

En cas de douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée ou sans fièvre, conjonctivite

Consultez un médecin et continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques afin de ne pas transmettre la maladie

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Respectez les mesures de protection
- Consultez en cas de symptômes
- Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse





VOUS REVENEZ

d'une région où des cas de **Chikungunya, Dengue ou Zika** ont été signalés



SOYEZ ATTENTIF

En cas de douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée ou sans fièvre, conjonctivite

Consultez un médecin

SOYEZ PRUDENT

Adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer et de transmettre la maladie


Vêtements amples et couvrants


Répulsifs anti-moustiques


Moustiquaire


Diffuseurs électriques


Serpentes à l'extérieur


Climatisation

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Respectez les mesures de protection
- Consultez en cas de symptômes
- Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse





Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-vecteur-des-virus-du-chikungunya-de-la-dengue-et-de-zika>

NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



Les bons gestes pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies

Le moustique tigre ou *Aedes albopictus* peut transmettre des maladies graves telles que la dengue, le Zika ou le chikungunya. Ces maladies, que l'on appelle arboviroses, peuvent être très invalidantes.

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans presque toute la région Bourgogne-Franche-Comté.



La Check list anti-moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

Ranger

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Vider

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puiera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyer

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrir

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigrés !

et passez le message à votre voisin !




Photos (mauvais) souvenirs



Flaquette réalisée par l'ARS Nouvelle Aquitaine

Coordonnées du Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires pour signaler, alerter et déclarer 24h/24 – 7j/7 :

- Tél : 0 809 404 900
- Fax : 03 81 65 58 65
- Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr
- Pour aller plus loin : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/signaler-alerter-declarer-3>

Bulletins épidémiologiques de Bourgogne-Franche-Comté

Les bulletins de la région sont disponibles à cette adresse :

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/bourgogne-franche-comte/publications/#tabs>

Remerciements

Nous remercions l'agence régionale de santé, les associations SOS Médecins, les services d'urgences et les services d'état civil (dispositif SurSaUD[®]), les centres nationaux de référence, le centre d'appui et de prévention des infections associées aux soins, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les laboratoires de biologie médicale, le réseau régional des urgences, le réseau sentinelle des services de réanimation et l'ensemble des professionnels de santé qui contribuent à la surveillance régionale.

Équipe de rédaction :

Marilène CICCARDINI, François CLINARD, Hélène DA CRUZ, Pierre PAMART, Olivier RETEL, Élodie TERRIEN, Sabrina TESSIER

Pour nous citer : Surveillance sanitaire Bourgogne-Franche-Comté. Bulletin épidémiologique régional du 20 juin 2024

Saint-Maurice : Santé publique France, 14 p.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 20 juin 2024

Contact : cire-bfc@santepubliquefrance.fr